



VILLE DE LOURDES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Selon :  Délibération du 07.02.2008  
 Décret n° 2019-139 et arrêtés du 26.02.2019  
 Arrêté du 11.10.2019  
 Règlement de formation  
 Règlement CNFPT

scan  
10/13/12

**ETAT DES FRAIS DE DEPLACEMENT**

Nom et prénom	LAVIT Thierry
Service	Maire
Résidence administrative	LOURDES

Objet	Présentation officielle Lourdes France et Ministère Culture
Lieu	PARIS
Départ	13/10/2021
Retour	14/10/2021
Mode de transport	
Si covoiturage	Indiquer si vous êtes le conducteur <input type="checkbox"/> oui

• Si utilisation du véhicule personnel : Puissance fiscale du véhicule :  
 Kilomètres effectués (Via Michelin – trajet le plus court) :  
 (depuis la résidence administrative)

Taux applicables jusqu'à 2000 kms / an		Taux applicables De 2001 à 10000 kms / an		Taux appliqué : selon la puissance fiscale du véhicule et la distance parcourue et remboursée depuis le début de l'année : .....
Véhicule	Taux applicable	Véhicule	Taux applicable	
5 CV et moins	0,29	5 CV et moins	0,36	
6 CV et 7 CV	0,37	6 CV et 7 CV	0,46	
8 CV et plus	0,41	8 CV et plus	0,5	

**(distance x taux) Total en euros**

• Indemnités de transport (train, avion, taxi, métro, bus ...)	
• Indemnités base du tarif SNCF 2 <sup>ème</sup> classe (voir service RH) <i>si préparation concours ou examen professionnel,  ou présentation à une épreuve orale/écrite (1 fois/an)  ou si déplacement hors CNFPT supérieur à 600 kms aller/retour</i>	
• Frais annexes (péage, parking...)	
• Indemnités de repas (plafond : 17.50 euros / repas)	voir certificat administratif. 137,70
• Indemnités d'hébergement <input type="checkbox"/> Taux de base : 70 euros <input type="checkbox"/> Grande villes et communes de la métropole du Grand PARIS : 90 euros <input type="checkbox"/> Commune de Paris : 110 euros	

**TOTAL GENERAL 137,70**

Remboursement à effectuer par virement sur le compte numéro :  
 Code banque 16906 Code guichet 00006 Compte : 299 875 000 43 Clé : 43

Signature de l'intéressé(e)



Hervé ADELIN  
 Directeur Général des Services  
 Par délégation du Maire

Commune de Lourdes - Séance publique du Conseil municipal du jeudi 18 novembre 2021



VILLE DE LOURDES

## EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

REPUBLIQUE FRANCAISE

L'an deux mille vingt et un, le dix huit novembre, les membres du Conseil municipal de la ville de Lourdes, convoqués régulièrement le 12 novembre 2021, se sont assemblés au Palais des Congrès de la ville de Lourdes, sous la présidence de Thierry LAVIT, Maire.

### Étaient présents :

Thierry LAVIT, Philippe ERNANDEZ, Sylvie MAZUREK, Jean-Luc DOBIGNARD, Marie-Henriette CABANNE, Patrick LEFORT, Odette MINVIELLE-LARROUSSE, Firmin LOZANO, Michel GASTON, Jeannine BORDE, Nicole PEREZ, Christine CARRERE, Jean-Georges CRABARIE, Olivier VAUDOIT, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Cynthia TONOUKOUIN, Eric NONON, Julien LABORDE, Marie ETCHEVERRY, Sébastien PUSZKA, Brian CARREY-MAYSOUNAVE, Antoine NOGUEZ, Sylvain PERETTO, Marie-Laure PARGALA, Marie-Christine ASSOURE, Stéphanie LACOSTE, Julien POQUE

### Étaient représenté(e)s :

Mohamed DILMI donne procuration à Philippe ERNANDEZ  
Cécile PREVOST donne procuration à Brian CARREY-MAYSOUNAVE  
Michèle LAVILLE donne procuration à Nicole PEREZ  
Laurence DEMASLES donne procuration à Thierry LAVIT  
Julien LEMAITRE donne procuration à Marie ETCHEVERRY  
Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU donne procuration à Sylvain PERETTO

Secrétaire de séance : Brian CARREY-MAYSOUNAVE

Le procès-verbal du Conseil municipal du 30 septembre 2021 est adopté.

Monsieur NOGUEZ entre en séance pendant la lecture de la délibération n°1 Décisions du Maire.

Madame Marie-Laure PARGALA quitte la séance pendant la lecture de la délibération n°13 et revient pendant la lecture de la délibération n°14.

N° 3

### MANDAT SPÉCIAL POUR DÉPLACEMENT DES ÉLUS

Rapporteur : Patrick LEFORT

Début octobre, Monsieur le Maire a reçu une invitation de la part des responsables de l'organisation du Tour de France à participer à une présentation officielle révélant le parcours et le nom des villes participantes de l'édition 2022.

Cette rencontre a eu lieu le jeudi 14 octobre 2021 au Palais des Congrès de Paris.

Ce déplacement à Paris a aussi été l'occasion d'un temps d'échange au sein du Ministère de la Culture au sujet du projet de réhabilitation du château de Soum en Maison des Arts et de la Jeunesse afin de soulever les aides financières nécessaires.

Il est demandé au Conseil municipal de donner mandat spécial à Monsieur le Maire et à Madame Marie Etcheverry, a posteriori, pour leur déplacement à Paris, qui a eu lieu du 13 au 14 octobre 2021, et de se prononcer sur la prise en charge des frais de déplacement

**Commune de Lourdes - Séance publique du Conseil municipal du jeudi 18 novembre 2021**

pour une enveloppe maximale de 1 400 euros (hébergement, transport, restauration, transfert et frais divers).

De plus, Monsieur le Maire a reçu une invitation le 20 octobre de la part de la ville de Nevers à venir célébrer le jumelage entre les deux collectivités lors d'une cérémonie officielle le dimanche 14 novembre 2021.

La convention de jumelage entre les deux villes a été signée le 26 avril 2021 et les objectifs sont orientés vers le renforcement des capacités professionnelles et les échanges des jeunes, vers l'encouragement des manifestations sportives et vers le partage de la vie culturelle.

Monsieur le Maire sera donc accompagné de Madame Sylvie Mazurek, 2ème Ajointe déléguée à la culture, patrimoine culturel et gestion de l'événementiel et de Monsieur Mohamed Dilmi, 5ème Adjoint délégué à la jeunesse et au sport.

Il est demandé au Conseil municipal de donner mandat spécial à Monsieur le Maire, à Madame Sylvie Mazurek et à Monsieur Mohamed Dilmi, a posteriori, pour leur déplacement à Nevers, qui a eu lieu du 13 au 15 novembre 2021, et de se prononcer sur la prise en charge des frais de déplacement pour une enveloppe maximale de 500 euros (transport, restauration et frais divers).

Suite à son déplacement à Nevers, Monsieur le Maire a participé au Congrès des Maires qui a eu lieu du 16 au 18 novembre 2021 au Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris.

Au sortir d'une crise sanitaire sans précédent à l'époque contemporaine et au cœur d'une crise sociale et économique loin de s'achever, les maires réunis en Congrès témoignent de leur rôle fondamental de piliers de la République. Ce Congrès fut aussi le premier depuis les élections municipales de 2020 qui ont contribué à un fort renouvellement des équipes municipales et intercommunales.

À cinq mois de l'élection présidentielle, cet événement a été un temps de dialogue essentiel avec les plus hautes autorités de l'État et a permis aux congressistes de débattre, d'échanger et d'interpeller les pouvoirs publics sur des enjeux majeurs.

Il est demandé au Conseil municipal de donner mandat spécial à Monsieur le Maire, a posteriori, pour son déplacement à Paris, qui a eu lieu du 15 au 18 novembre 2021, et de se prononcer sur la prise en charge des frais de déplacement pour une enveloppe maximale de 1 200 euros (hébergement, transport, restauration, transfert et frais divers).

**Après consultation de la 8ème Commission - Budget - Finances. Gestion du patrimoine, en date du 9 novembre 2021, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :**

**1°) adoptent le rapport présenté,**

**2°) décident de prendre en charge la somme de 1 400 euros maximum correspondant aux frais de transport, d'hébergement, de transfert et de restauration de Monsieur le Maire et de Madame Marie Etcheverry lors de leur déplacement à Paris, dans le cadre de la présentation officielle du Tour de France 2022 et du rendez-vous au Ministère de la Culture,**

**3°) décident de prendre en charge la somme de 500 euros maximum correspondant aux frais de transport et de restauration de Monsieur le Maire, Madame Sylvie Mazurek et Monsieur Mohamed Dilmi lors de leur déplacement à Nevers pour célébrer le jumelage des deux villes,**

Commune de Lourdes - Séance publique du Conseil municipal du jeudi 18 novembre 2021

4°) décident de prendre en charge la somme de 1 200 euros maximum correspondant aux frais de transport, d'hébergement, de transfert et de restauration de Monsieur le Maire lors de son déplacement à Paris pour participer au Congrès des Maires,

5°) précisent que les crédits sont inscrits au compte 65 - 6532 - 021 - 00 22 10 du budget principal 2021,

6°) autorisent Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents découlant de la présente délibération.



**P° Extrait Conforme,**

**Le Maire,**

**Thierry LAVIT**

Je soussigné, Thierry LAVIT, Maire  
de la ville de Lourdes, certifie avoir fait afficher  
à l'emplacement prévu à cet effet le présent acte  
du .....  
au .....  
Fait à Lourdes, le .....  
P° le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des services



## VILLE DE LOURDES

### CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné Thierry LAVIT, Maire de Lourdes, déclare que dans le cadre du déplacement à Paris pour la réunion du Tour de France et au Ministère de la Culture du 13 au 14 octobre 2021, un déjeuner a été pris au restaurant Le Royal, 1 place André Malraux 75001 Paris, le jeudi 14 octobre 2021 par Monsieur le Maire, Mme Marie Etcheverry, Mme Armelle Bertrand et M. Laurent Jubier.

Monsieur le Maire a effectué le paiement global d'un montant de 145.30€ correspondant à son repas d'un montant de 57.80€, celui de Mme Marie Etcheverry d'un montant de 44.90€, celui de Mme Armelle Bertrand d'un montant de 20.80€ remboursé sur un forfait de 17.50€ et celui de M. Laurent Jubier d'un montant de 21.80€ remboursé sur un forfait de 17.50€ ; soit un total de 137.70€ remboursable.

Le remboursement de 137.70€ sera donc effectué sur le compte bancaire de M. Thierry Lavit.

En foi de quoi, le présent certificat administratif est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Lourdes, le 29 novembre 2021,

Le Maire,



**Thierry LAVIT**

Vice-Président du Conseil Départemental des Hautes Pyrénées  
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées

CARTE BANCAIRE

A0000000421010  
CB  
LE 14/10/21 A 18:14:14  
LE ROYAL  
75 PARIS 1  
8967734 81050763200018  
13135  
#####5817  
3EB8FOEE6B0BA02B  
001 000014 128 C @  
NO AUTO: 897126  
MONTANT : **145,30 EUR**

DEBIT  
TICKET CLIENT  
A CONSERVER

# LE ROYAL

1 PLACE ANDRE MALRAUX  
75001 PARIS  
TEL : 01 42 60 66 48

JEUDI 14 OCTOBRE 2021 17:05  
RESTAURANT

Table : 20 Cv : 4

LIONEL

1 CROQUE TRUFFE	A. Bertrand	18,00
1 ASS. APERITIVE	L. JUBIER	19,00
1 GD TARTARE SAUMON		21,00
1 SOURIS D AGNEAU		24,00
1 BT. RHONE ROYAL		27,00
1 DESSERT JOUR		7,00
1 ASS. 4 FROMAGES		18,00
1 NOISETTE		2,90
3 CAFE	(1 cafe 2,30€ L. JUBIER 1 cafe 2,30€ A. Bertrand)	8,40

**Total Euro : 145,30**

	HT	TVA	TTC
TVA 10%	: 107,55	10,75	118,30
TVA 20%	: 22,50	4,50	27,00
Total TVA	: 130,05	15,25	145,30

Merci de votre visite,  
A bientôt.

CARTE BANCAIRE : 145,30

RCS : 810 507 632